

AVIS DE COURSE CHAMPIONNAT DE LIGUE 2021-2024

Sélective de ligue

OPTIMIST- OPEN SKIFF- RS FEVA DOUBLE

Cercle de la voile de Bordeaux Carcans Maubuisson

Dimanche 19 mars Domaine de Bombannes

Grade 5A

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...). Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

La régata sera régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.2 Les règlements fédéraux.

1.3 L'Annexe T, Conciliation (voir Annexe) s'appliquera. Les concurrents sont vivement engagés à l'utiliser.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après 19h00 le 28 février 2023 à l'adresse
<https://cerclevoilebordeaux.com/regater/>

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3. COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse

<https://cerclevoilebordeaux.com/regater/>

3.1 Le tableau officiel d'information sur site est situé sur les vitres du club house

3.2 [DP][NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes Optimist, Open Skiff et RS Feva double

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3.1 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur

<https://cerclevoilebordeaux.com/regater/>

4.3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire sur site lors de la confirmation des inscriptions.

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Série	Montant
solitaire	8 €
double	16 €

6. PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux {peuvent être tenus} d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Voir le Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile. Inclure d'autres informations applicables liées à la publicité.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing. Voir le Code de Publicité de World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile.

7. SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

L'épreuve [peut consister] en une série qualificative et une série finale. *A utiliser seulement quand une classe sera ou pourra être divisée en flottes courant en séries qualificatives et finales.*

8. PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	19 mars 2023	De 9h30 à 11h00

Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes	Nombre de course maximum par jour
19 mars 2023	12h00	Toutes	4

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 17h00.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours seront de type technique.

9.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe « zone de course ».

10. SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes multicoques exclusivement, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

11.1 **Une** course validée est nécessaire pour valider la compétition.

11.2 a) Quand moins de **3** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

c) Quand **3** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. PRIX

Les prix seront distribués comme suit : une coupe sera remise aux trois premiers filles et garçons de chaque série.

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter Christophe Richard 06 12 65 51 07 chri2richard@gmail.com>

ANNEXE ZONE DE COURSE

